

LOI BLANQUER : UNE VISION DE L'ÉCOLE QUE NOUS COMBATTONS



Une dérive autoritaire !

→ Article 1 :

En utilisant le principe du « devoir d'exemplarité » le ministère souhaite restreindre la liberté d'expression des personnels, et museler une parole qui commençait à se libérer sous l'impulsion des mouvements comme celui des « stylos rouges » ou du hastag #PasDeVague qui ont émergé, fin 2018.



Une école managée et hiérarchisée

→ Article 6 :

La loi ouvre la possibilité de création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ces nouveaux établissements pourraient regrouper une ou plusieurs écoles et un collège, le tout sous la direction du principal du collège qui deviendrait donc le supérieur hiérarchique de toutes les équipes. Les effectifs d'écoles seront ainsi globalisés entraînant l'augmentation des seuils de classe. Cet article permettra aux académies de supprimer des postes de directions. Les directions restantes deviendront adjoint·es des proviseur·es. De plus, cette mesure portera atteinte aux libertés pédagogiques et remet en cause la souveraineté des conseils des maîtres et maîtresses.



Des cadeaux au privé

→ Articles 2 à 4 :

En rendant obligatoire la scolarisation dès 3 ans, le ministère fait en réalité un énorme cadeau à l'enseignement privé en France. Dorénavant les collectivités locales (à savoir les mairies) devront également financer les maternelles privées. Ce montant est évalué à 150 millions d'euros, autant de moyens en moins pour le service public !

La CGT EDUC'ACTION, FO et la FSU appellent l'ensemble des enseignant·es à participer massivement à la journée d'actions et de grève du 4 Avril prochain

Un métier discrédité

→ Articles 10 à 13 :

Les ESPE seront remplacés par les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), dont les directions seront nommés par le ministère. À compter de la rentrée prochaine, les étudiant·es, dès leur 2e année de licence, et les assistant·es d'éducation pourront intervenir en classe. Alors même que nous dénonçons le manque de formation des enseignant·es avant leur prise de poste et durant leur parcours professionnel, l'Éducation Nationale montre qu'enseigner est un métier réalisable sans préparation, sans qualification. Cette loi est un véritable outil de précarisation de l'emploi, l'Etat s'assure une réserve de personnels à bas coût qu'il pourra utiliser en fonction des besoins !

La fin de l'indépendance du système scolaire

→ Article 9 :

En validant la disparition du Conseil National d'Évaluation du Système SCOLAIRE (CNESCO), et en le remplaçant par le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) dont 10 membres sur 14 seront nommés par le ministère, le gouvernement acte la fin de l'évaluation indépendante du système éducatif français !



En Moselle, nous voulons des moyens pas des drapeaux !

La **CGT Éduc'action 57, FO 57 et la FSU 57** ne comprennent pas la volonté d'introduire des symboles comme la présence obligatoire du drapeau tricolore et de la Marseillaise, mais aussi le laxisme complaisant du ministre sur les questions de l'uniforme ou l'exclusion des mères voilées des sorties scolaires.

Ces débats interminables montrent combien l'École représente un enjeu politique, que chaque nouvelle loi sur son évolution donne l'occasion aux député·es les plus réactionnaires d'avancer leurs idées. La nouveauté réside dans l'accompagnement actif du ministre qui valide tous ces ajouts.

Toutes et tous en grève le 4 avril 2019
RDV à 15h devant la DSDEN à Metz